

d'assurance-chômage qu'on accorde à tous les autres Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** Je n'y vois rien de répréhensible ou de ridicule. Je pense que la formule serait très utile car elle assurerait un certain revenu aux étudiants qui sont moins fortunés et qui n'ont pas un père cosu pour leur fournir l'argent de poche.

**M. Alexander:** Ne me regardez pas.

**M. Mackasey:** Je m'exclus en parlant de pères riches. Nous savons tous que certaines gens sont mieux pourvus que d'autres. C'est incidemment la réponse à la question relative aux étudiants qui obtiennent leur diplôme ou qui quittent l'école normale après deux ans pour travailler durant l'été et retourner ensuite à l'université. S'ils ne réussissent pas à se joindre à la population active l'été suivant, ils devraient retirer des prestations d'assurance-chômage selon, bien entendu, le nombre de semaines auxquelles ils ont droit.

Je ne veux pas faire de politique à ce propos, mais je devrais signaler au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qu'on ne peut jouer sur tous les tableaux à la fois. On ne peut pas proposer un amendement qui reflète la pensée de l'AMC, un autre qui reflète celle du CTC, et un autre encore, celle de la Chambre de commerce. Quand on a une philosophie, elle doit se refléter dans tous les amendements qu'on propose. Voilà ce que je veux dire au député de Winnipeg-Nord-Centre. Sa philosophie ou son idéologie n'est peut-être pas la nôtre, mais du moins, il est logique. La logique est une vertu de nos jours.

Enfin, j'estime que la période d'attente de huit semaines n'a rien de mauvais. J'ai écouté aujourd'hui en toute objectivité les interventions des députés afin d'y découvrir une bonne raison pour laquelle l'amendement devrait être accepté de façon à porter à 12 semaines, au lieu de 8, la période d'admissibilité. Je n'ai rien trouvé là-dedans qui puisse prévenir un certain nombre des abus possibles qu'on a évoqués au cours du débat. L'amendement ne prévoit rien qui empêche une personne malhonnête d'essayer de frauder. Après huit semaines, il serait aussi malhonnête qu'après 12. Il n'aurait qu'à attendre plus longtemps pour tenter sa chance.

Je pense qu'une période de 8 semaines est raisonnable, étant donné que l'on compte un nombre considérable de travailleurs au Canada et que de nombreux jeunes gens arrivent pour la première fois sur le marché du travail. L'expérience que nous avons acquise depuis cinq ans démontre que des milliers de travailleurs ne peuvent toucher, chaque année, leurs prestations d'assurance-chômage, parce qu'ils ne comptent pas une période d'emploi suffisante pour être admissibles.

Nous avons tendance à critiquer nos services de bien-être. Nous devons considérer en toute honnêteté ce qu'il reste au travailleur qui ne peut toucher ses prestations. S'il n'est pas admissible et n'a pas d'autre revenu, il peut alors s'inscrire au régime d'assistance publique du Canada. S'il obtient des prestations de ce régime, il devient un fardeau financier pour nos localités, nos villages et nos villes ainsi que pour les provinces qui paient la

moitié du coût du régime d'assistance publique du Canada. Il est très difficile pour des jeunes gens de se trouver un emploi, même dans les circonstances les plus propices. Cela est doublement difficile si l'on est en même temps à la charge de l'assistance publique. Je crois que nous sommes tous d'accord.

Un des caractères légitimes du régime, c'est qu'il remet à plus tard le jour où vous devrez vous tourner vers le Régime d'assistance publique du Canada pour obtenir une aide financière. Il le fait en prévoyant des prestations plus élevées, et plus faciles d'accès. Ainsi, un homme aura la chance de chercher un emploi tout en conservant la dignité d'un revenu. L'assistance publique ne devrait pas être vue avec mépris par la société; malheureusement, elle l'est.

Je demanderais à la Chambre de rejeter les amendements proposés par le député de Hamilton-Ouest.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aime toujours entendre mon excellent ami, le ministre du Travail (M. Mackasey), participer aux délibérations, car il est bien vu, même aimé, de tous les partis. Il est de ceux qui, voyant le débat s'orienter dans un sens et avoir besoin d'un peu d'appui, analysent la philosophie d'un député ou d'un parti, pour ensuite faire un plaidoyer, et complimenter un député, comme il l'a fait dans un cas, et en critiquer un autre, peut-être sévèrement.

Permettez-moi de dire ici, que je ne me préoccupe pas de plaire, pour ce qui est des huit ou 12 semaines de travail. Ce qui m'inquiète, c'est l'hypocrisie dont on fait preuve en appelant cette loi une loi sur l'assurance-chômage. Cet après-midi, j'ai écouté les propos du ministre du Travail et d'autres orateurs sur l'assurance. Tel que je conçois les choses, quand on paie une prime on est assuré. Après avoir payé quelques primes et la commission de l'agent, cela je ne l'oublie jamais, vous êtes assuré et vous accumulez un certain avoir.

**Une voix:** Vous parlez d'assurance privée.

**M. Woolliams:** Bien sûr que je parle de l'assurance privée, c'est ce dont le ministre du Travail parlait. Par cette loi, le ministre amène une foule de gens à faire les frais du régime. C'est pourquoi il devrait y avoir une période de 12 semaines au lieu d'une période de 8 semaines. Il y incorpore une foule de gens qui n'en profiteront jamais. Lorsqu'on prend de l'assurance privée—et il y a divers régimes que je ne suis pas ici pour discuter—on parie avec la compagnie sur ses chances de vie. Vous accumulez une valeur de rachat et des dividendes, à moins que ce ne soit une assurance à court terme et alors elle ne vaut pas grand-chose. Dès l'instauration de l'ancien régime, des milliers de Canadiens qui ont cotisé n'ont jamais touché quoi que ce soit.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence ne voit pas le rapport entre les remarques du député et l'amendement à l'étude. Le représentant semble parler du bill dans son ensemble et j'ose espérer qu'il reviendra à l'amendement.

**M. Woolliams:** Je vous aiderai à comprendre mon raisonnement, monsieur l'Orateur. Je vais lire l'article pour que même Votre Honneur le saisisse. La Chambre saura